



Objet : demande de concertation immédiate

Le syndicat CGT des Cheminots du Havre, conformément aux dispositions de l'article 4.2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose une Demande de Concertation Immédiate.

Les réorganisations et restructurations en cours, ainsi que celles à venir, créent un nombre de dysfonctionnements de plus en plus important. Elles provoquent mécontentement, inquiétudes, et soulèvent de grandes interrogations des personnels sur leur avenir professionnel, notamment sur le site du Havre.

Les cheminots du Havre sont directement impactés par les choix politiques de la direction SNCF, dont ils peuvent chaque jour mesurer les conséquences au travers des évolutions structurelles de leur entreprise. Et les différentes annonces faites, celles à venir, ainsi que les différents bruits circulant sur les chantiers, sont loin d'être en mesure de rassurer les Cheminots sur leur avenir sur le site du Havre.



Au Fret, la mise en place de l'Opérateur Ferroviaire de Proximité ou Portuaire(OFP) au 1^{er} trimestre 2011 fait craindre une dégradation des conditions de travail ainsi qu'une remise en cause du statut (RH 077) et des garanties collectives, en clair du dumping social ! Nous demandons la tenue d'une table ronde pour débattre d'une nouvelle organisation du travail afin de répondre pleinement aux besoins, avec l'EPIC SNCF et ses Cheminots à statut.

Nous demandons que l'activité Fret organise a minima une école de conducteurs TB de 12 agents.



A l'Équipement, à l'Infra Circulation

✚ Voies de port

Suite à l'appel à candidature, la réponse faite sur notre région ne peut satisfaire les Cheminots et elle menace la pérennité de nos emplois à statut sur notre région. En effet, malgré une communication de l'entreprise qui tend tout d'abord à satisfaire pleinement aux exigences des salariés de l'EPIC sur ce sujet, il a été choquant de constater que l'EPIC ne répond pas seul aux lots 2,3 et 4. La communication est encore une fois pleine de « non-dit » et malhonnête. En fait, la direction de l'entreprise a fait le choix délibéré de constituer un GIE, comprenant l'EPIC, certes, mais également 2 entreprises privées, dont, cerise sur le gâteau, l'une d'entre elle a fait l'objet, ces derniers mois, de plusieurs alertes en terme de sécurité et qui auraient pu avoir des conséquences graves.

Aussi, les cheminots havrais ne veulent pas être les « dindons de la farce », ceux-ci exigent de la direction, dès maintenant, des engagements concernant l'emploi par des cheminots à statut sur la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des voies ferrées portuaires et des installations s'y rapportant. Nous demandons un retour à la répartition entre le RFN et le RFP intégrant le FA comme faisceau d'échange.

D'autre part, les 2 entreprises privées qui ont été intégrées à l'appel à candidature, ne devront intervenir que pour des travaux de gros œuvre, elles devront aussi se soumettre aux règles de sécurité de l'entreprise ferroviaire SNCF.

Pour rappel, un courrier de l'inspection du travail du 08 octobre, demande à Infrapôle Normandie de faire respecter la sécurité aux entreprises intervenantes. Quelle réponse apporte l'Établissement à ce courrier pour remédier à cette situation en matière de sécurité concernant les intervenants extérieurs ?

En ce qui concerne les agents SE nous demandons la reconnaissance des postes à la qualification D afin de reconnaître les nouvelles compétences nécessaires en informatique (PIPC)

Nous demandons que l'entreprise se positionne clairement en ce qui concerne la maintenance des installations informatique et télécom sur le réseau ferré portuaire.

Emplois / Qualifications

Depuis des années, les Equipes Voie / Caténaires / SES voient leurs effectifs diminuer ! De plus en plus, la sous-traitance intervient sur les travaux de maintenance, nombre de défauts de voie (+ de 400) sont répertoriés lors des passages Mauzin, des interdictions de voie sont nécessaires, le roulement d'astreinte revient plus souvent, la charge de travail annuel n'est pas effectuée (PAT), les dérangements sont en hausse continue, etc...

Légitimement, nous exigeons une hausse des effectifs des différentes filières Equipement sur Le Havre pour pallier à tous ces dysfonctionnements afin de répondre dans les meilleures conditions, au développement du trafic, notamment de Port 2000. La direction doit faire absolument les embauches par anticipation !

Pour l'infra circulation, la mise en place du raccordement de la brèque au 12 décembre fait accuser une suppression de 8 emplois. Même si nous pouvons prendre en compte les évolutions des technologies, cela doit aller de pair avec l'amélioration des conditions de travail au travers notamment d'organisations du travail prenant en compte la charge de travail et les possibilités optimales de production. Or, cette restructuration ne va pas du tout dans ce sens. C'est pourquoi, nous demandons : un 3x8 complet au poste AC du PCD ; le maintien de l'ouverture du poste A en 2x8 du lundi au vendredi ; la création de 2 postes de réserve (1 AMVK + 1 CSRMV) pour les besoins de remplacement dans une configuration où les congés sont de plus en plus refusés à l'équipe circulation portuaire et permettant de mettre en place réellement les renforts travaux ; la mise en place d'un coupeur à la qualification E (TTMV) pour permettre des temps de repos sur les postes CCL, PCD, CS Poste S, 2PRS, 1R, D ; la qualification à C du poste S.

Nous demandons également que les 2 agents AMVM aujourd'hui à l'EIC conservent leur poste de travail, si besoins par une validation au grade d'AMV.



Au Commercial Voyageur

De nombreuses problématiques affectent ces métiers. Evolution de la prime de travail, reconnaissance de la pénibilité et le maintien de la transversalité des métiers sont des revendications portées par l'ensemble des agents. Informés du rendu du groupe de travail sur la pénibilité concernant la fiche emploi repère 004 (Vendeur/Télévendeur) les agents commerciaux sont révoltés.

Par ailleurs, la direction qui annonce réduire à 15% la vente réalisée au guichet pour 2015 fait peser de lourdes inquiétudes sur le devenir des agents qui sont en souffrance au travail et n'acceptent pas les premières annonces de suppressions d'emploi sur notre périmètre. Nous demandons l'arrêt des suppressions de postes sur le périmètre de l'établissement.

En ce qui concerne les ACM du Havre nous demandons l'attribution d'une indemnité de continuité de service.



A l'ECT

Suite à la suppression du TGV Le Havre-Strasbourg, 5 emplois sont menacés. Nous demandons que soit maintenue une charge de travail équivalente pour le maintien sur site de ces emplois.



A l'ETN site du Havre

Suite aux problèmes de commande du personnel chez les ADC, nous demandons la mise à niveau des effectifs et l'arrêt de l'utilisation abusive en FAC des agents en roulement. Nous demandons par ailleurs la mise en place de 2 TGM en 2x8 du lundi au vendredi.

Nous demandons que l'activité Voyageur organise a minima une école de conducteurs TB de 12 agents.



Sur l'ensemble des établissements, nous demandons un point détaillé du nombre d'embauches ou d'emplois créés suite aux mesures de 2007 concernant la Cessation Progressive d'Activité.

Ces différentes situations sont sources d'inquiétudes et potentiellement conflictuelles pour les cheminots de l'établissement

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de nous recevoir dans le cadre de la procédure de DCI pour apporter de nouvelles réponses aux interrogations et revendications de ces cheminots.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer

Pour le Syndicat CGT des Cheminots du Havre.

Patrick CHAYRIGUES.

Le havre le 15 novembre 2010 17h00